



## DECISION ADMINISTRATIVE

**2025\_89\_DA**

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat d'engagement avec Ze SOFT**

**Considérant** l'organisation de la fête de la musique 2025 sur la commune de Vif,

**Considérant** la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** un contrat d'engagement avec l'association Ze Soft Productions, 60 D Avenue du Général de Gaulle 38450 - Vif, représentée par son président, M. Scannella Cédric, pour une prestation musicale assurée par son groupe pour un montant total de 1300 € TTC.

La prestation se déroulera le samedi 21 juin 2025 de 20h30/ 20h45 à 22h30/ 22h45 sur la place des 11 otages à Vif.

**De signer** le contrat d'engagement annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*